

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

COMMUNES DE CAEN (14 118) ET DE MONDEVILLE (14 437)

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « NOUVEAU BASSIN » SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CAEN et de MONDEVILLE PAR LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (CALVADOS)

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 01 juin 2022, il sera procédé à une enquête publique unique préalable concernant le projet d'aménagement de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Nouveau Bassin » sur le territoire des communes de CAEN (14 118) et de MONDEVILLE (14 437) par la Société publique locale d'aménagement Caen Presqu'île (SPLA), portant sur l'autorisation unique (AU) au titre de la Loi sur l'Eau.

Cette enquête se déroulera du lundi 20 juin 2022 à 09h00 au vendredi 22 juillet 2022 inclus à 16h30

Les pièces relatives au dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête sont déposés pendant toute la durée de l'enquête en mairie de CAEN sise Hotel de la communauté Urbaine - Communauté Urbaine Caen la mer, et de la mairie de MONDEVILLE. Ils sont consultables en version papier aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public selon les modalités suivantes (ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à évoluer) :

Lieu	Jours et heures d'ouverture de la mairie
Hotel de la communauté Urbaine Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks, CS 52700, 14027 CAEN CEDEX 9 - https://caen.fr/contact https://caenlamer.fr/accessibilite-des-personnes-sourdes-ou-malentendantes	Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30. Vendredi de 8h30 à 16h30
Hôtel de Ville de MONDEVILLE 5 rue Chapron, 14120 Mondeville Adresse Web : https://www.mondeville.fr/contact/ - Tel :+33231355200	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00, Mardi : 12h00 à 18h30, Samedi: 10h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut consigner ses observations, propositions :

- sur les registres d'enquête côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles en mairie et à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Caen la Mer ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé sur lequel les observations du public sont disponibles et consultables, à l'adresse ci-dessous : <https://www.registre-dematerialise.fr/3110>
- par correspondance postale adressée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de la Communauté Urbaine Caen la Mer - Hotel de la communauté Urbaine sis 16 rue Rosa Parks, CS 52700, 14027 CAEN CEDEX , siège de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête est téléchargeable sur le site de l'Etat dans le département à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/> en suivant la rubrique : Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours, de même que sur le site de registre dématérialisé rappelé ci-avant.

Des informations complémentaires peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage : Madame Marion CHEREUL, demeurant à l'adresse suivante : Communauté Urbaine de Caen la Mer, Direction de l'urbanisme – Service Urbanisme – 16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 Caen Cedex 9 – Téléphone : 02 31 30 41 26 – Courriel : m.chereul@caen.fr

Monsieur Pierre MICHEL, ingénieur dans l'industrie agroalimentaire à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de CAEN. Il diligentera l'enquête publique unique en cette qualité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour répondre aux différentes interrogations de ce dernier et recevoir leurs observations écrites ou orales les jours et heures ci-dessous.

Lieux	Jours et heures de permanences
Communauté Urbaine de Caen la Mer - Hôtel de la communauté urbaine	- Le lundi 20 juin 2022 de 09h00 à 12h00 (Ouverture de l'enquête)
Hôtel de Ville de MONDEVILLE	- Le mercredi 29 juin 2022 de 14h00 à 17h00
Communauté Urbaine de Caen la Mer - Hôtel de la communauté urbaine	- Le jeudi 7 juillet de 9h00 à 12h00 ;
Communauté Urbaine de Caen la Mer - Hôtel de la communauté urbaine	- Le vendredi 22 juillet de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, dès leur disponibilité, sur les sites internet, les lieux de consultation et de téléchargement du dossier rappelés ci-avant (registre dématérialisé et site de l'État dans le département) ainsi que dans les mairies intéressées pendant un an à compter de la clôture de cette enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, est le Préfet du Calvados.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE VENDREDI 22 JUILLET 2022 INCLUS A 16h30